

Compte rendu du conseil municipal du mercredi 13 avril 2022 A 20h30 en mairie.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : ANCIAN Jean Marc, BERGER Arlette, BELLOUZE Daniel COUDEYRE, DUSSUC Marie-Hélène, Ghislain, GENOUX Michel, MICHEL Rémi, NEYRON Bernard, PERNET Pascale, PERRIER Marie Laure. PICCARD Maxime

Excusés : JOLY Laurence, LOPEZ Marion, MARCHAND Mélanie, CRAUSAZ Frédéric.

Procuration : néant.

Convocation du 29 mars 2022.

Secrétaire de séance : ANCIAN Jean Marc,

Validation à l'unanimité du procès-verbal dernier conseil municipal du 16 mars 2022

Déclarations d'intention d'aliéner DIA

ZARLENGA Daniel/SCI LA PRAIRIE adresse ZC 210 superficie de /858 m2 bâti sur terrain propre

INDIVISION GRANDE/GENET Nadine 6 ch de la Gare AH 332 superficie 976 m2 bâti sur terrain propre

Information SAFER

GENOUX Michel /Commune de Nurieux-Volognat B 492 C271

Finances

- **Vote des taux d'imposition 2022**

Vu l'avis favorable de la commission finances de reconduire les taux communaux.

Il est proposé de reconduire les taxes communales auxquels il convient d'ajouter suivant les directives de l'Etat, la taxe départementale sans incidence sur les habitants.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE de reconduire les taux communaux** d'imposition pour l'année 2022 auxquels il convient d'ajouter suivant les directives de l'Etat, la taxe départementale sans incidence sur les habitants.

✓ **Taxe Foncière (bâti)** : **6.84 % + 13,97 % soit 20 ,81%**

✓ **Taxe Foncière (non bâti)** : **23.54 %**

- **CHARGE** Madame le Maire d'accomplir les formalités nécessaires.

- **Attributions subventions communales - Année 2022**

Madame le Maire propose d'attribuer les subventions avec les mêmes principes que les années précédentes

Vu l'avis favorable de la commission finances,

21 associations recevront des subventions pour montant total de 10100 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'octroi des subventions aux associations.

- **INDIQUE** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2022

- **Associations subventionnées par Haut-Bugey Agglomération**

Compte tenu :

- Des travaux d'élagage sur les sentiers de la commune, de l'accompagnement gratuit pour la randonnée de la fête de la St Pierre effectués par l'Association Pédestre des Monts Berthiand,
- Des frais de fonctionnement de l'US Nantua Port Rugby.

Madame le Maire propose de maintenir le versement des subventions à ces Associations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de maintenir le versement des subventions aux associations suivantes :

- . Association pédestre Monts Berthiand 500 €
- . US Nantua Port Rugby 200 €

- **INDIQUE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2022

- **Tarifs frais de cantine 2022/2023**

Au vu de l'importante augmentation de l'ensemble des coûts de fonctionnement de la cantine, la commission finances réunie le mercredi 13 avril 2022 propose un tarif de 4.50 € le repas pour l'année scolaire 2022/2023.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE** de fixer le prix du repas à 4.50 € la participation des familles pour les repas à la cantine scolaire pour l'année scolaire 2022/2023

- **RAPPELLE** que la différence entre la participation des parents et le prix de revient des repas sera pris en charge par les budgets communaux des mairies de Ceignes, de Leysard, de Serrières et de Nurieux-Volognat.

- **Tarifs périscolaires 2022/2023**

Vu l'avis favorable de la commission finances réunie le mercredi 13 avril 2022 qui propose de reconduire pour l'année 2022/2023 les tarifs suivants :

- Pour un quotient familial de 0 à 765 : 1,00 € de l'heure
- Pour un quotient familial supérieur à 765 : 1,30 € de l'heure

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE de reconduire** les tarifs suivants pour l'année scolaire 2022/2023
- pour un quotient familial de 0 à 765 : 1,00 € de l'heure
- pour un quotient familial supérieur à 765 : 1,30 € de l'heure
- **PRECISE** que toute heure commencée sera facturée

- **Participation des frais de séjour 2022 pour les enfants de la commune**

Vu l'avis favorable de la commission finances réunie le mercredi 13 avril 2022

Madame le Maire :

- **PROPOSE** au conseil municipal pour 2022 de reconduire le montant de cette aide, soit 6.70 € par enfant et par jour avec un maximum de 10 jours par an, uniquement pendant les vacances scolaires, jusqu'à l'année des 14 ans de l'enfant et de la conditionner en fonction du quotient familial qui devra être inférieur ou égal à 780.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** d'attribuer une aide financière pour l'année 2022 aux frais de séjours des enfants en centres de loisirs de 6.70 € par enfant et par jour avec un maximum de 10 jours par an, uniquement pendant les vacances scolaires et ce jusqu'à l'année des 14 ans de l'enfant à condition que le quotient familial de la famille soit inférieur ou égal à 780.

- **Budget primitif 2022**

Un état des chiffres du budget primitif 2022 tenant compte du résultat de clôture du compte administratif 2021 avec son excédent et l'affectation du résultat reporté, est présenté.

M le Vice-Président aux finances présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2022 comptabilité M14, qui s'équilibre en recettes et dépenses comme suit :

✓ Section de Fonctionnement	:	1 276 452.86 €
✓ Section d'Investissement	:	2 999 077.00 €

Les principales opérations d'investissement sont la restauration de la chapelle et de son cellier, la voirie communale sur plusieurs exercices ainsi que la transformation de l'ancienne poste.

Vu l'avis favorable de la commission finances réunie le 13 avril 2022

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité le Conseil Municipal :

- **ADOpte** le Budget Primitif 2022 comptabilité M14.

Travaux

* Four de Crépiat : l'échafaudage est en place et les joints ont commencé à être piqués.

* Ancienne Poste :

- la peinture de l'appartement est terminée, les revêtements des sols sont en cours, nous sommes en attente du raccordement ENEDIS ,la pose sanitaire et chauffage est prévue sous 15 jours .

* Chapelle de Mornay : l'échafaudage est en place ainsi que la couverture toiture.

Ecole

- **Montant attribué par élève pour les fournitures scolaires : maximum 66 €, la commission finances et le conseil municipal décident de maintenir cette somme par élève, tout en recommandant aux professeurs de fournir les mêmes fournitures à chaque élève, et en recommandant une vigilance sur les dépenses, la somme totale peut ne pas être consommée en totalité.**

- **Dérogation avec avis défavorable sans participation financière de la commune de résidence**

Lecture est faite des réponses en direction des communes sur les demandes de dérogations :
« Toutes les conditions sont requises pour intégrer les élèves de 07h20 à 18h30 en semaine et le mercredi de 07h30 à 12h30 à l'école de Nurieux-Volognat..Les structures sont adaptées, la commune investit chaque année, les effectifs de l'école sont à la baisse .Aucune participation financière ne sera versée ».

Lecture est faite de l'article L212-8.

« Le maire de la commune de résidence n'est cependant tenu de participer financièrement, lorsqu'il dispose des capacités d'accueil nécessaires dans son école, que s'il a donné son accord à la scolarisation hors commune et dans un certain nombre de cas de dérogations limitativement énumérées. »

La commune de Nurieux-Volognat émet toujours un avis défavorable aux dérogations, a les capacités d'accueil nécessaires, a refusé depuis des décennies la participation financière dans ces conditions.

Le conseil municipal à l'unanimité, malgré la bonne entente entre les communes, refuse ces demandes de participation pour ne pas créer de précédent.

- Le prochain conseil d'école aura lieu le 16 juin à Ceignes à 17h15
- La visite du collège bien appréciée pour les CM2 est annulée.

Analyses d'eau conformes à Berthiand le 22/03/2022

Divers

-Démission de Frédéric Crausaz conseiller municipal depuis 10 ans ,pour des raisons personnelles et professionnels .Nous remercions Frédéric pour tout le travail accompli pour la commune .Le Maire et le conseil lui souhaitent le meilleur .

- Un SMS personnel a été envoyé au Maire par un habitant du hameau de Crépiat.

- Trois arrêts de travail mairie, école, le maire remercie les collègues des agents de mettre tout en œuvre pour un bon fonctionnement du service.

- Elections 2 ème tour : tenue du bureau de vote

- SNCF avise du lancement d'une consultation nationale sous forme d'un appel à manifestation d'intérêt AMI pour panneaux photovoltaïques sur parking SNCF. La commune si elle est retenue sera avisée.

- Rapport sur la situation en matière de développement durable,

- Délégation de service public sur la gestion du camping des gorges de l'Oignin

- Emission RCF01 sur la Chapelle de mornay le 1 er avril avec Histoiria pour appel aux dons

- Le Tour du Valromey passera dans la commune le 16/07/2022

- Réunion départementale fleurissement à Ceyzériat le 30 avril

- Nettoyage de printemps reporté au samedi 21 mai

- Signalement des filets de tennis à changer

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE MERCREDI 4 MAI 20